

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six du mois de mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du dix-neuf mars deux mil dix-neuf s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 11 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HAEBIG Nicolas,
M. JACOBBERGER Thierry, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. MEYER Gérard,
Mme NENOT Patricia, Mme REMY Vanessa, M. SCHAD Pierre,
Mme SCHLIENGER Anne.

Absents représentés : 3 M. HASENBOEHLER Thomas, *ayant donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry*
Mme JOUBARD Josiane, *ayant donné procuration à Mme SCHLIENGER Anne*
Mme NEFF Katia, *ayant donné procuration à Mme REMY Vanessa*

Absente non représentée : 1 Mme PEDUZZI Fernande.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

Mme NENOT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2018
2. Compte de gestion 2018
3. Affectation des résultats
4. Fixation des taux des taxes directes locales 2019
5. Budget primitif 2019
6. Avenant convention Syndicat scolaire
7. Travaux rue du 27 Novembre (Ueberkumen)
8. Travaux SIAEP rue du Moulin
9. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

M. CHRISTEN André, conseiller municipal, souhaite, avant l'approbation du compte-rendu, déplorer les absences répétées de membres du conseil municipal et l'utilisation abusive des procurations. Il rappelle que, lorsque l'on a été élu à une fonction, il faut l'assumer pendant toute la durée du mandat. Une situation qui s'amplifie ces derniers mois et qu'il n'a jamais vécue en 25 ans de présence au conseil municipal.

M. CHRISTEN André demande que sa remarque soit inscrite au procès verbal de la séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Commune de BALSCHWILLER

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Maire ayant quitté la séance.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficits	Recettes / excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents
Résultats reportés	-----	4 207.06	-----	155 244.28	-----	159 451.34
Opér. exercice	401 911.86	197 792.85	535 724.83	628 122.87	937 636.69	825 915.72
TOTAUX	401 911.86	201 999.91	535 724.83	783 367.15	937 636.69	985 367.06
Résultats clôture	199 911.95	-----	-----	247 642.32	-----	47 730.37
Restes à réaliser	19 233.74	36 896.00	-----	-----	19 233.74	36 896.00
TOTAUX CUMULES	219 145.69	36 896.00	-----	247 642.32	96 470.32	251 714.60
Résultats définitifs	182 249.69	-----	-----	247 642.32	-----	65 392.63

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Voté à l'unanimité des présents et représentés et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'issue du vote M. le Maire rejoint la séance.

Article 2
COMPTE DE GESTION 2018

M. le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Trésorier comptable de la commune. Le total des opérations est conforme au compte administratif concerné. Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, arrête le compte de gestion de l'exercice 2018.

Article 3
AFFECTATION DES RESULTATS

Vu l'approbation du compte administratif 2018,

Vu l'excédent de fonctionnement ressortant du compte administratif à savoir : 247 642.32 €,

Vu le déficit d'investissement du même exercice d'un montant de 182 249.69 €,

Le Conseil Municipal, sur la proposition de M. le Maire, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement ressortant du compte administratif 2018, au budget 2019 comme suit :

Commune de BALSCHWILLER

SECTION	COMPTE	MONTANT
Investissement	1068	182 249.69
Fonctionnement	002	65 392.63

Article 4

FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux des taxes directes locales.

Entendu l'avis de la commission communale des finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité des présents et représentés, de voter les taux portés dans le cadre II/3 de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition », à savoir :

- Taux d'imposition de la taxe d'habitation : 15.68 %
- Taux d'imposition de la taxe foncière bâtie : 12.41 %
- Taux d'imposition de la taxe foncière non-bâtie : 76.71 %

Pour un produit attendu de :

	Bases prévisionnelles	Taux fixé en 2019	Produit attendu
Taxe d'habitation	942 800	15.68 %	147 831
Taxe foncière bâtie	604 900	12.41 %	75 068
Taxe foncière non-bâtie	45 400	76.71 %	34 826
	Total		257 725

Article 5

BUDGET PRIMITIF 2019

M. JACOBBERGER Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, par dix (10) voix pour et quatre (4) (Vanessa REMY avec une procuration ; Anne SCHLIENGER avec une procuration) abstentions (dont deux par procuration),

- approuve les propositions présentées,
- vote le budget de l'exercice 2019 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent comme suit

Section de fonctionnement	613 792.63
Section d'investissement	892 145.69

Article 6

AVENANT CONVENTION SYNDICAT SCOLAIRE (SIS BBE)

Vu les conventions de partage de charges communes entre la Commune de Balschwiller et le SIS BBE et le SIA BBH en date du 28 juillet 2011 et notamment les articles 1 et 2 portant sur la définition des surfaces, la définition du partage,

Vu la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de Balschwiller-Buethwiller-Hagenbach au 31 décembre 2017,

Vu la fermeture de l'école sise dans le bâtiment Mairie-Ecole de Balschwiller en juillet 2018,

Vu la nécessité de redéfinir les charges de chaque collectivités concernées, à savoir : la Commune de Balschwiller et le SIS BBE,

Vu le projet d'avenant N°3 à la convention de partage des charges avec le SIS BBE qui prévoit les nouvelles rédactions suivantes :

Commune de BALSCHWILLER

ARTICLE 1 : DEFINITION DES SURFACES EN QUATRES LOTS**LOT 1 – 137.13 m² - Partie commune aux deux collectivités ci-dessus et comprenant**

Sous-sol partie équipée d'une chaufferie, de stockage fuel, des dégagements (circulation 1 et sas 1) d'une surface totale de 31.68 m² ;

Rez de chaussée partie équipée d'une Entrée « circulation 1 » d'une surface de 28.75 m²

Etage partie équipée de deux escaliers, de sanitaires, d'un couloir, de deux entrées et d'un secrétariat et d'une cuisine d'une surface totale de 76.70 m²

LOT 2 – 348.37 m² - Partie privative de la Mairie, propriété de la Commune de Balschwiller et comprenant

Sous-sol partie comprenant une buanderie et une cave d'une surface totale de 56.77 m²

Rez de chaussée partie équipée d'une Entrée « circulation 2 », de sanitaires, de 3 salles de classe et d'une salle informatique d'une surface de 189.05 m²

Etage partie équipée d'un bureau, du bureau du Maire, d'une salle de bain, d'une salle d'archives et d'une salle de conseil d'une surface totale de 102.55 m²

LOT 3 – 131.30 m² - Partie occupée et à la charge du Syndicat Scolaire, propriété de la commune de Balschwiller

Sous-sol partie équipée de dégagements (circulations 2 et sas 2), d'une bibliothèque, d'une entrée bibliothèque, de sanitaires, d'une surface totale de 116.55 m² ;

Etage partie équipée d'un bureau d'une surface totale de 14.75 m²

ARTICLE 2 : DEFINITION DU PARTAGE

Surface totale : lot 1 + lot 2 + lot 3 = 645.15 m² (voir tableau ci-joint)

Part attribuée à la Mairie de Balschwiller :

Part mairie B = lot 2 / (Surface totale – lot 1) = 74.15 %

Part attribuée au SIS Balschwiller Buethwiller Eglingen :

Part SIS BBE = lot 3 / (Surface totale – lot 1) = 25.85 %

ARTICLE 3 : MODE DE REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE

63.06% remplacé par 25.85%.

ARTICLE 4 : MODE DE REPARTITION DES FRAIS DE CONSOMMATION ELECTRIQUE

63.06% remplacé par 25.85%.

ARTICLE 5 : MODE DE REPARTITION DES FRAIS DE CONSOMMATION D'EAU

20% remplacé par 74.15%.

80% remplacé par 25.85%.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Adopte l'avenant N°3 à la convention de partage des charges avec le SIS BBE.
- Entend que ces modifications prennent effet au 1^{er} janvier 2019.
- Entend que les autres points restent inchangés ainsi que les modalités de facturations.
- Autorise le 1^{er} Adjoint au Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir au nom de la commune.

Commune de BALSCHWILLER

Article 7
TRAVAUX RUE DU 27 NOVEMBRE

M. le Maire présente à l'assemblée les derniers chiffrages pour les travaux de la rue du 27 Novembre (Ueberkumen) suite au découpage du projet en trois tranches pour des raisons budgétaires.

La tranche 1 (2019-2020) sera réalisée du pont du Soultzbach jusqu'à la rue des Ecoles. Elle comportera notamment la mise en souterrain des réseaux secs, dont la basse tension avec une subvention de 40% du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

Voici le détail du chiffrage estimatif :

TRANCHE 1	
Voirie (part communale) HT	192 384.60 €
<i>Voirie (part départementale) HT</i>	<i>92 615.40 €</i>
Eclairage public et réseaux télécom HT	75 012.50 €
Basse tension (part communale 2019-2020) HT	71 728.76 €
TOTAL PART COMMUNALE HT	339 125.26 €
TOTAL HT	431 740.66 €

Article 8
TRAVAUX SIAEP RUE DU MOULIN

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de renouvellement la conduite AEP qui dessert la commune d'Eglingen via la rue du Moulin à Balschwiller. Le tronçon ancien et sujet à des fuites régulières nécessite un remplacement complet. Les travaux sont menés par le SIAEP Ammertzwiller-Balschwiller & environs.

Cependant, lors de l'élaboration du dossier technique, la commune de Balschwiller n'a jamais été associée au projet, alors même qu'il impacte de la voirie communale.

Si le projet était connu, la commune n'a été destinataire du dossier que le 25 mars 2019 après en avoir fait la demande par écrit. Le marché de travaux est déjà en phase d'attribution.

Or plusieurs remarques techniques auraient pu être formulées :

- La non prise en compte de la zone de développement urbain potentiel en aval de la rue du Moulin (situé en zone constructible).
- La non association de ces travaux avec les indispensables travaux de raccordement en assainissement collectif du secteur qui restent à réaliser par la CCSAL. Travaux inscrits dans le programme de l'ancien syndicat d'assainissement avant sa dissolution.
- La décision de changer un poteau d'incendie alors que ceci est à la charge de la commune.
- L'emprise sous voirie du projet qui pourrait être déplacée sous accotement pour un moindre impact des enrobés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Regrette le manque de communication du SIAEP dans l'élaboration du dossier technique.
- Rappelle que la rue du Moulin un secteur de potentiel développement urbain (zone U du PLU et existence d'un CU opérationnel) or le secteur n'est pas encore desservi par un réseau d'assainissement collectif (bien que classé ainsi dans le zonage d'assainissement). C'est pourquoi, il aurait été justifié de se rapprocher de la Communauté de communes Sud Alsace Largue en charge de la compétence assainissement pour étudier l'éventualité d'associer les deux chantiers.
- Rappelle que si la défense incendie relève bien de la compétence de la commune, comme aucune demande n'a été formulée en amont par SIAEP à ce sujet, aucun crédit n'a été inscrit dans le budget primitif 2019 pour le remplacement d'un poteau d'incendie.

Commune de BALSCHWILLER

- Souhaite que toutes les solutions soient étudiées pour que le projet impacte le moins possible la voirie de la rue du Moulin en faisant passer la conduite dans l'accotement dès que cela peut être réalisé.
- Entend qu'une copie de la présente délibération soit notifiée à :
 - ✓ M. le Président du SIAEP Ammertzwiler-Balschwiller & environs
 - ✓ M. le Maire d'Eglingen
 - ✓ M. le Président de la Communauté de communes Sud Alsace Largue en charge de la compétence assainissement.

<p>Article 9 DIVERS</p>

AFUA du Kannbach

M. le Maire fait état de l'avancement du projet d'AFUa du Kannbach. Après la nécessité de réaliser une étude hydraulique, une réunion aura lieu jeudi 28 mars 2019 avec la DREAL et l'EPAGE pour définir la gestion des eaux de ruissellement et d'évacuation suite à l'aménagement du secteur.

Voisins vigilants – participation citoyenne

Une rencontre a eu lieu en mairie entre les instigateurs locaux de la démarche « voisins vigilants » et la gendarmerie. La municipalité organisera une réunion publique avec la gendarmerie pour présenter le principe « participation citoyenne » pour prévenir les cambriolages. Les deux démarches se complètent.

Eclairage de l'église

Mme SCHLIENGER Anne, conseillère municipale, demande s'il n'est pas envisageable, à l'heure des économies d'énergie, d'éteindre une partie de la nuit l'éclairage de l'église. M. le Maire répond que des solutions existent et qu'un devis pour un horodateur a été demandé.

Foyer communal

M. JACOBBERGER Thierry, adjoint au maire, présente le bilan financier du foyer communal pour les 10 dernières années. Il présente un déficit important, surtout au vu des travaux à envisager prochainement pour le remplacement du corps de chauffe de la chaudière. Un tel équipement ne peut, bien évidemment, jamais être à l'équilibre. Ce bilan sera présenté aux associations utilisatrices pour discuter ensemble des actions qui pourraient être menées pour maintenir cet outil indispensable à la vie associative locale.

Tir des corbeaux

M. le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser le tir des corbeaux, nuisibles pour les cultures. Les adjudicataires des lots de chasse ont été informés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 22h00.

Commune de BALSCHWILLER

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER**

Séance du 26 mars 2019

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2018
2. Compte de gestion 2018
3. Affectation des résultats
4. Fixation des taux des taxes directes locales 2019
5. Budget primitif 2019
6. Avenant convention Syndicat scolaire
7. Travaux rue du 27 Novembre (Ueberkumen)
8. Travaux SIAEP rue du Moulin
9. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à Mme Anne SCHLIENGER	Mme Anne SCHLIENGER
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal	Ayant donné procuration à M. Thierry JACOBBERGER	M. Thierry JACOBBERGER
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à Mme Vanessa REMY	Mme Vanessa REMY
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		

Commune de BALSCHWILLER

M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		
M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale	Absente non représentée	